

Direction des Affaires Culturelles / **Service** Musée

Arrêté n°2026-Ville-2734

Mise en vente de produits issus du Musée de La Roche-sur-Yon – Espace Malraux

VU le décret du 29 septembre 1962 modifié portant règlement général de la Comptabilité publique ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 2 février 2023 portant délégation au Maire dans le cadre de l'article L 2 122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°2017-0195 du 20 avril 2017 instituant la régie de recettes « Boutique du Musée » modifié par l'arrêté n° 2022/2463 du 23 décembre 2022 ;

Sur proposition de Madame la Directrice Générale des Services :

ARRETE :

Article 1 : Nature des objets vendus

À compter du 30 mai 2026 sont mis en vente au Musée de La Roche-Sur-Yon – Espace Malraux :

- des cartes postales éditées en 2026 lors de l'expositions René Rousseau-Decelle :
Jeune femme assise sur un rocher, Les Aiguilles de Porte-Coton, Mimosas au prix de 1€
- des bougies de fabrication française par la société Max&Sylvie au prix de 10€

Article 2 : Mise en vente

Cette mise en vente se fera comme suit : au tarif de 1euro par carte postale TTC (1€) et de 10 euros par bougie TTC (10€)

Article : Exécution

Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de La Roche-sur-Yon et Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui les concernent, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à La Roche-sur-Yon, le 09/03/2026

Luc Bouard
Maire de La Roche-sur-Yon

Le Maire

- Certifié sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de son affichage. Le Tribunal Administratif précité peut également être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr.